

# Terrasse 2020

LE ROUGET DE L'ISLE

## Terrasse estivale ■

du 01/03/2020 au 31/10/2020

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 00h30

## Equipements autorisés : Casier Menu, Porte Menu

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

